

COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HEUILLE
SEANCE du 12 mars 2015

Convocation : 06 mars 2015

Etaient présents : Mesdames et Messieurs PASQUET Rémy, MAGNIEN Christophe, BERLIN Jacqueline, BERTHON Emmanuel, LECROT Evelyne, MORLET Séverine, PIERRE Martine, GUYOT Gérard, GAUDET Karen, DRAGNE Raymonde, VINCENT Elodie

Etaient absents : GOUNOT Thierry (pouvoir à Madame LECROT), ROBLIN Bernadette (pouvoir à Madame GAUDET), COURTOIS Gilbert (pouvoir à Mr PASQUET), BONDOUX Pascal

Madame Karen GAUDET a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-neuf heures quinze.

Le douze mars deux mil quinze, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur Rémy PASQUET, Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2014
- 2/ SIEEEN : travaux d'éclairage public Rue des Fontaines et Route de Nevers
- 3/ ONF : travaux sylvicoles sur la parcelle 10
- 4/ Affouages : modalités de l'exploitation et désignation des garants
- 5/ Approbation des comptes de gestion 2014
- 6/ Approbation des comptes administratifs 2014
- 7/ Approbation des affectations du résultat

Monsieur le Maire signale que n'ayant pas reçu les comptes de gestion de la part de la trésorerie, les comptes administratifs ne peuvent pas être votés.

□□1 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance du 19 décembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

□□2 - SIEEEN : travaux d'éclairage public Rue des Fontaines et Route de Nevers

Monsieur le Maire expose la proposition du SIEEEN pour des travaux d'éclairage public Rue des Fontaines et Route de Nevers.

Le coût des travaux est estimé comme suit :

Route des Fontaines :

- Fourniture et pose mât acier galvanisé H6m + luminaire COMATELEC FURYO 100W SHP - CL2 - IP66 - Ensemble thermolaqué RAL 3005 BORDEAUX. Coût : 1 550.00€ H.T.

- Travaux de réseau comprenant la fourniture et pose des câbles sous fourreaux et les raccordements. Coût : 2070.00€ H.T.

Route de Nevers :

- Fourniture et pose luminaire COMATELEC FURYO 100W SHP - CL2 - IP66 RAL 3005 sur poteau béton existant. Coût : 1 400.00€ H.T.

Pour un coût total de 6 024.00€ TTC.

La participation de la commune s'élève à 2 510.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux et charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement du dossier.

Délibération n° 2015-01

□□3- ONF : travaux sylvicoles sur la parcelle 10

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du devis de l'ONF pour la parcelle 10 concernant les travaux forestiers pour l'année 2015 dans le cadre du plan de gestion.

Ce devis comprend :

- le cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée
- le dégagement manuel des régénérations naturelles

Pour un total de 3 450.00€ H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis et charge le maire de signer tous les documents nécessaires.

Délibération n° 2015-02

Monsieur Gérard GUYOT quitte la réunion du conseil municipal à dix-neuf heures trente.

□□4- Affouages : modalités de l'exploitation et désignation des garants

Vu le code forestier et en particulier les articles L.243-1 à 3 ;

Vu le code de l'environnement et en particulier les articles L. 362-1 et suivants ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'état d'assiette des coupes proposé par l'ONF ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 10 et 17 de la forêt communale d'une superficie cumulée de 5 hectares à l'affouage sur pied ;

- arrête le rôle de l'affouage joint à la présente délibération ;

- fixe le volume maximal estimé des portions à 250 stères ;

- fixe le montant total de la taxe d'affouage à 1250.00€ ; ce montant étant divisé par le nombre d'affouagistes arrêté dans le rôle, le montant de la taxe d'affouage s'élève à 5€ / stères ;

- arrête le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;

- fixe le délai d'exploitation au 15 mai 2015 ; après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements ;

- fixe le délai d'enlèvement au 15 septembre 2015 pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses ;

- interdit la circulation des véhicules hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

- autorise le maire à signer tout document afférent.

Délibération n° 2015-03

Vu le code forestier et en particulier les articles L.241-16 et L.243-1 à 3 ;

Considérant la délibération prévoyant l'affouage sur pied pour la campagne 2015,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- désigne comme garants, avec leur accord :

- Madame Bernadette ROBLIN

- Madame Evelyne LECROT

- Monsieur François DOMINGUEZ

Délibération n° 2015-04

□□8- Questions diverses

Monsieur MAGNIEN fait la présentation des comptes administratifs.

Suite à la présentation, Monsieur MAGNIEN aborde plusieurs points :

- le remplacement du drapeau européen car la couleur est passée
- faire participer les élèves de Saint-Martin aux cérémonies de commémorations
- faire un piquenique cet été afin de repérer les différentes parcelles appartenant à la commune

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de l'avancement du terrain multisports.

Il fait également un point sur la salle des fêtes, le dossier d'appel d'offre est en préparation.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal pour la participation de la commune à l'entretien de la route forestière. Le conseil municipal serait d'accord pour participer à hauteur de 5%.

Tous les points à l'ordre du jour étant traités, la séance est levée à vingt et une heures.

Table des délibérations

2015-01 : SIEEEN : travaux d'éclairage public Rue des Fontaines et Route de Nevers

2015-02 : ONF : travaux sylvicoles sur la parcelle 10

2015-03 : Modalités de l'exploitation de l'affouage

2015-04 : Désignation des garants

***Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus,
Ont signé avec Nous les membres présents***

NOM Prénoms	Signature	Pouvoir à
BERLIN Jacqueline		
BERTHON Emmanuel		
BONDOUX Pascal		

COURTOIS Gilbert		
DRAGNE Raymonde		
GAUDET Karen		
GOUNOT Thierry		
GUYOT Gérard		
LECROT Evelyne		
MAGNIEN Christophe		
MORLET Séverine		
PASQUET Rémy		
PIERRE Martine		
ROBLIN Bernadette		
VINCENT Elodie		